



Extrait du registre des délibérations

Le Président soussigné, certifie que le présent acte  
reçu par le représentant de l'État le 20.03.25  
et publié le : 26.03.25 est exécutoire.

Séance du mercredi 05 mars 2025

**Délibération n° 99\_2025\_005**  
**Mise en place d'une procédure de fonds de concours**  
**Bruère-Allichamps : rénovation du Prieuré d'Allichamps**

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi cinq mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REMPLAÇANTS</u>
<b>ARPHEUILLES</b>	Monsieur Pascal AUGENDRE	
<b>BESSAIS-LE-FROMENTAL</b>	Monsieur Serge AUDONNET	
<b>BOUZAIS</b>	Monsieur Olivier PARILLAUD	
<b>BRUÈRE-ALLICHAMPS</b>	Monsieur Roger DAGHER	
<b>CHARENTON-DU-CHER</b>	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
<b>COLOMBIERS</b>	Monsieur Daniel BÔNE	
<b>COUST</b>	Monsieur Pascal COLLIN	
<b>DREVANT</b>	Monsieur Patrick BIGOT	
<b>FARGES-ALLICHAMPS</b>	Madame Édith MICHELIC	
<b>LA CELLE</b>	Monsieur Philippe AUZON	
<b>LA GROUTTE</b>	Monsieur Philippe PERRICHON	
<b>MARÇAIS</b>	Madame Michelle RIVET	
<b>MEILLANT</b>	Madame Marie-Claude JULIEN	
<b>NOZIÈRES</b>	Monsieur Franck DAUMIN	Pouvoir à Yann CADIER
<b>ORCENAIS</b>	Monsieur Yann CADIER	
<b>ORVAL</b>	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Philippe MARME
<b>SAINT-AMAND-MONTROND</b>	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Lionel DELHOMME Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Florence COMBES  Pouvoir à Emmanuel RIOTTE Pouvoir à Lionel DELHOMME Pouvoir à Sophie CUINIÈRES Arrivée au point n°3  Pouvoir à Sandrine KOSTADINOV  Pouvoir à Francis BLONDIEAU
<b>SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX</b>	Monsieur Gérard MARTEAU	Remplacé par Berandette MERIEL
<b>VERNAIS</b>	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38  
Membres présents : 30  
Membres votants : 38

Secrétaire de séance : Francis BLONDIEAU

Date de la convocation : 18 février 2025  
Date de l'affichage : 18 février 2025

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site <https://cc-coeurdefrance.fr> pour une durée minimum de 2 mois

Accusé de réception en préfecture  
018-200036135-20250305-99-2025-005-AI  
Date de télétransmission : 20/03/2025  
Date de réception préfecture : 20/03/2025

## *Extrait du Registre des délibérations*

Séance du mercredi 05 mars 2025

### **Délibération n° 99\_2025\_005**

#### **Mise en place d'une procédure de fonds de concours Bruère-Allichamps : rénovation du Prieuré d'Allichamps**

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu l'article L 5214-16 du Code général des collectivités territoriales précisant les modalités de mise en place de la procédure de fonds de concours ;

Vu la délibération du 10 décembre 2024, de la Commune de Bruère-Allichamps sollicitant Cœur de France pour un fonds de concours concernant la rénovation du Prieuré d'Allichamps d'un montant estimatif de 41 208 €.

Considérant que le montant du fonds de concours ne peut être supérieur à la part autofinancée par le bénéficiaire de ce fonds ;

Considérant que, conformément à l'article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté de communes Cœur de France et la commune de Bruère-Allichamps doivent prendre des délibérations concordantes pour cette opération ;

Il est convenu que, pour cette opération, la Commune de Bruère-Allichamps paiera la totalité des travaux et demandera à la Communauté de communes Cœur de France de verser 50 % du montant hors taxes restant à sa charge, déduction faite des subventions.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Vote un fonds de concours avec la Commune de Bruère-Allichamps pour la rénovation du Prieuré d'Allichamps, pour un montant estimatif de 20 604 €.**

Le Président,  
  
Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance,  
  
Francis BLONDIEAU